



## Mise en recouvrement d'une somme après 10 ans sans nouvelle

Par **gdevie**, le **29/01/2008** à **15:03**

Bonjour

Je suis contacté ce jour par une société de crédit pour une dette de 12000 euros environ datant des années 1995/1996. je suis resté sans nouvelle pendant plus de 10 ans et il me menace de saisie. Cette dette a été contractée durant une période de mariage et le divorce prononcé en 1996.

Je suis sans ressource{RMI}.

Quelle est la meilleure solution pour se sortir de ce problème ?

vous remerciant par avance

Par **jeetendra**, le **29/01/2008** à **19:57**

bonsoir, la durée de prescription d'une creance civile est de 30 ans, 10 ans pour une creance commerciale, cherchez une solution à l'amiable avec l'organisme de credit compte tenu de vos faibles ressources, cordialement